
Dans les dents

L'ordre des dentistes épinglé

Le Conseil national de l'ordre des chirurgiens dentistes vient de se faire infliger une amende de 78 000 € par le Conseil de la concurrence. Motif : l'Ordre aurait appelé ses ouailles à boycotter le réseau de dentistes partenaires développé par Santéclair, une société dont l'activité consiste à développer des réseaux de professionnels de santé qui s'engagent sur un certain nombre d'actions visant à modérer leurs tarifs. « Ces pratiques ont porté atteinte à l'intérêt des patients, en faisant obstacle à l'émergence de nouveaux services aux assurés des assurances complémentaires santé », a estimé le Conseil de la concurrence.



Appeler ses membres à boycotter un réseau de professionnels s'engageant à limiter leurs tarifs, ce n'est pas joli joli.

GARO/PHANIE